Discrimin action

Collectif départemental contre les discriminations

CGT-Fapt de seine et marne

LES DISCRIMINATIONS SALARIALES

La revendication de la CGT à travail égal - salaire égal

TOUJOURS PAS ACQUISE A LA POSTE!

Vingt deux ans après la signature de la convention commune, les droits des contractuels ne sont toujours pas les mêmes que ceux des fonctionnaires, notamment en matière de salaire (-27 % en moyenne) et comme à la Poste il n'y a plus de concours, plus personne ne peut devenir fonctionnaire.

On pourrait même craindre que cela ne s'accentue avec la loi "MAP"* du gouvernement (qui n'est que le copier/coller de la « RGPP"* crée par le gouvernement précédent).

Elle est destinée, sous couvert de modernisation du service public, à diminuer le nombre de fonctionnaires et accélérer le processus de recours à des prestataires privés.

A la Poste où un fonctionnaire sur deux n'est pas remplacé, on peut constater une dégradation de sa mission de service publique.

Elle délègue à des filiales pour abaisser les coûts.

Elle se targue d'embaucher 10000 personnes dont 5000 sur des contrats d'avenir sur trois ans! Alors que 10000 fonctionnaires partent en retraite par an.

***MAP :** modernisation action publique

***RGPP**: révision générale politique publique

Répartition par sexe et statut.									
	2009			2010			2011		
	Fonctionnaires	CDD*	CDI*	Fonctionnaires	CDD	CDI	Fonctionnaires	CDD	CDI
Femmes	63658	5355	64373	60185	6382	62920	55086	7492	62977
Hommes	82701	5935	39214	76951	7318	38750	72753	8278	32471
Ensemble	146359	11290	103587	137136	13700	101670	127839	15770	95448

C'est bien une perte de 20000 emplois d'ici 2015.

En 2007, dans notre département, il y avait 2814 postiers, en 2012, il en restait 2030 soit 784 suppressions en 5 ans (ou 13 emplois/ mois).

Les salaires:

La Poste par l'arrêt des concours de fonctionnaires en 2000 et l'embauche massif de personnel ACO a crée un antagonisme entre ces deux catégories du personnel par l'application de politiques salariale et sociale différentes. Pour les fonctionnaires, le point d'indice est gelé depuis 5 ans, pour les ACO c'est une augmentation «substantielle » de 1,6% pour 2013.

On est loin des revendications salariales de la CGT: 1700 euros brut mensuel minimum.

Les promotions:

La promotion est un droit et un besoin pour l'ensemble du personnel. La poste doit y répondre en reconnaissant les qualifications. Cela doit se traduire par une reconnaissance réelle en terme de promotion.

Les RAP, REP, RPP ouvertes avec le même quota fonctionnaire-aco, et pourtant il y aurait plus de promus ACO?

La retraite:

Pour les fonctionnaires, le calcul de la retraite se fait sur les 6 derniers mois d'activité.

Pour les ACO, ce sont les 25 meilleures années

Ces éléments discrimination source de tension constituent de toute évidence une salariale que nous dénonçons comme dans nos services.

Etrange pour une entreprise qui vante sa «paix sociale». Difficile de dissimuler sa volonté d'abaisser encore et toujours plus le «coût» salarial en utilisant d'autres catégories: intérimaires, apprentis, stagiaires, la spirale continue…

A l'enseigne, la poste externalise de plus en plus de tâches, en commençant par la position d'accueil où, très souvent, pour palier le manque d'effectif, elle met un stagiaire, une main d'œuvre à bon marché, puisque gratuite.

437 millions de bénéfice,
171 millions de dividendes (soit 18,75% de plus qu'en 2011),
contre 429 e brut pour 270 000 postiers à temps plein!

Fédération nationale des activités postales et de télécommunications CGT
Syndicat de Seine et Marne - BP 30111 - 77382 Combs la Ville cedex – Tel 01 64 13 01 23 - Fax 01 64 88 64 61
Courriel : cgtfapt77@orange.fr – Site : www.cgtfapt77.fr